

## ASSEMBLÉE DU 27 NOVEMBRE 2017

À une assemblée extraordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le vingt-septième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-sept et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes  
M. Richard Dion  
M. Yvon Tranchemontagne  
M. Étienne Bertrand  
M. Gérald Toupin  
M. Jean-Pierre Doucet

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent. Le directeur général fait mention de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du conseil.

### ORDRE DU JOUR

1. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT .....	731
2. ÉVALUATION DU TERRAIN À ACQUÉRIR DE LA COMMISSION SCOLAIRE.....	731
3. RÈGLEMENT DE TAXATION DE L'EAU POTABLE .....	731
4. GLISSEMENT DE TERRAIN : RENCONTRE AVEC LE MD DELCC.....	732
5. PONCEAU ET BARRAGE DU DOMAINE BELHUMEUR.....	732
6. RENCONTRE AVEC MARCEL DESCHÊNES CONCERNANT LE JEU DE POKER.....	732
7. ANCIEN COUVENT DES SCEURS : RENCONTRE AVEC LE GALOP ET L'OMH DE L'ÉPIPHANIE.....	732
8. DOSSIER LUC GOYETTE/SUZIE LÉONARD.....	732
9. FORMATION DE LA FQM POUR LES NOUVEAUX ÉLUS .....	732
10. PARTAGE DES TÂCHES DES MEMBRES DU CONSEIL.....	733
11. INFORMATIQUE : PRIX POUR LE MODULE DE COMPTEURS D'EAU ET AUTRES .....	733
12. TRAVAUX DE PAVAGE 2017 : RAPPORT ET AUTORISATION DE PAIEMENT .....	733
13. PERSONNE DÉSIGNÉE SELON LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES.....	734
14. PROGRAMME D'AIDE AUX AÎNÉS POUR COMPENSATION DE L'AUGMENTATION DES TAXES MUNICIPALES.....	734
15. RÉCEPTION DES FÊTES .....	734
16. TRAVAUX SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018.....	735

### 1. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

rés. 25-11-2017

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Étienne Bertrand et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert nomme M. Éric Deschênes au poste de maire suppléant. Il est également résolu que M. Éric Deschênes est autorisé à remplacer le maire auprès de la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

### 2. ÉVALUATION DU TERRAIN À ACQUÉRIR DE LA COMMISSION SCOLAIRE

rés. 26-11-2017

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert nomme *PCG Carmon, évaluateurs agréés*, en tant qu'évaluateur dans le dossier de l'acquisition du terrain de la Commission Scolaires Les Samares.

Adoptée à l'unanimité.

### 3. RÈGLEMENT DE TAXATION DE L'EAU POTABLE

Pour défrayer les dépenses d'immobilisation et les dépenses de financement pour le traitement et la distribution de l'eau potable, la Municipalité de Saint-Cuthbert imposera une taxe foncière spéciale de 0.051 \$ du cent dollar d'évaluation pour toutes les propriétés desservies par le réseau d'aqueduc Saint-Viateur ainsi que par

le réseau d'aqueduc Saint-Cuthbert. Ce nouveau taux permettra de maintenir le même niveau de revenus en fonction du nouveau rôle d'évaluation.

#### **4. GLISSEMENT DE TERRAIN : RENCONTRE AVEC LE MDDELCC**

Une rencontre avec le MDDELCC a eu lieu à Repentigny le 23 novembre 2017. À cette rencontre était présent Bruno Vadnais, Larry Drapeau, François Ricard et Stéphane Allard. Les représentants du MDDELCC ont indiqué que, si la Municipalité désire entreprendre des travaux d'excavation afin de ramener la rivière près de son ancien lit, il y aura des redevances à verser. Selon une première estimation, ces redevances seraient de 28 000 \$ à 56 000 \$. Le conseil devra réfléchir s'il entreprendra des travaux d'excavation ou s'il laissera la nature suivre son cours. Si la décision de laisser la nature suivre son cours est prise, le MDDELCC confirme qu'en cas d'embâcle sur la rivière, la Municipalité n'aurait pas besoin d'obtenir un certificat d'autorisation pour sécuriser les propriétés riveraines.

#### **5. PONCEAU ET BARRAGE DU DOMAINE BELHUMEUR**

Des informations ont été obtenues auprès du Centre d'Expertise Hydrique du Québec (CEHQ) concernant le barrage du Domaine Belhumeur. Le ponceau et le barrage constituent un seul et même ouvrage. Si des travaux de réfection devaient être entrepris sur la partie ponceau, ils seraient considérés par le CEHQ comme des travaux sur un barrage. Les travaux sur les barrages sont soumis à plusieurs restrictions et doivent être approuvés par le CEHQ. Cette situation est susceptible d'augmenter considérablement le coût des travaux.

Une rencontre avec les représentants du Domaine Belhumeur devra être planifiée afin de leur expliquer la situation.

#### **6. RENCONTRE AVEC MARCEL DESCHÊNES CONCERNANT LE JEU DE POKER**

La dernière rencontre du groupe de joueur de poker aura lieu le 5 décembre 2017. Par la suite, le groupe organisera ses rencontres dans un autre lieu que le vieux chalet des loisirs. Le dossier est considéré comme clos.

#### **7. ANCIEN COUVENT DES SŒURS : RENCONTRE AVEC LE GALOP ET L'OMH DE L'ÉPIPHANIE**

L'OMH de l'Épiphanie est intéressé à développer un projet avec l'ancien couvent des sœurs. Le GALOP recommande une rencontre avec les représentants de la Municipalité dans un premier temps. Dans un deuxième temps, une rencontre sera organisée avec l'OMH de l'Épiphanie et les représentants de la Municipalité. Des dates ont été suggérées pour la première rencontre soit les 7, 12 ou 14 décembre prochain. Le conseil est intéressé à une rencontre pour le 7 décembre en soirée.

#### **8. DOSSIER LUC GOYETTE/SUZIE LÉONARD**

Le directeur général informe le conseil que les dates pour ce procès ont été fixées au 22, 23 et 24 octobre 2018.

#### **9. FORMATION DE LA FQM POUR LES NOUVEAUX ÉLUS**

Les maires des municipalités de Lanoraie et de Saint-Cuthbert aimerait planifier une formation privée sur les rôles et responsabilités des élus. Cette formation serait dispensée aux 14 élus des deux municipalités. Me Chaîné affirme qu'il y a deux solutions :

- 1- Me Chaîné peut donner la formation accréditée par la FQM. Elle est d'une durée de 8 heures, au coût de 2 500 \$ pour un groupe de 15 personnes. Les deux municipalités devront assumer la logistique et les frais de repas.

La facturation sera faite par la FQM et elle fournira la documentation nécessaire à l'apprentissage.

- 2- Me Chaîné peut donner la formation dans un format plus personnalisé (qui n'est pas reconnu par la FQM) et mettre l'accent sur des points précis à la demande des élus. Si cette option est choisie, il faudra lui soumettre les points qui devront être abordés afin qu'il nous fasse une offre de service.

Le conseil est plus favorable à la formation accréditée par le FQM. L'administrations de la municipalité de Lanoraie devra être contactée pour la suite du projet.

#### **10. PARTAGE DES TÂCHES DES MEMBRES DU CONSEIL**

rés. 27-11-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Richard Dion et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert approuve le partage des tâches de la façon suivante :

Bruno Vadnais	- Finance et administration générale
Éric Deschênes	- Transport routier et ressources humaines
Richard Dion	- Transport routier et urbanisme
Yvon Tranchemontagne	- Loisir et culture, Société de Récréotourisme Pôle Berthier et CCU
Gérald Toupin	- Sécurité incendie, sécurité publique, mesures d'urgence et bibliothèque
Jean-Pierre Doucet	- Village, ancien couvent et hygiène du milieu
Étienne Bertrand	- Urbanisme, CCU et hygiène du milieu

Il est également résolu que les trois membres représentant la Municipalité de Saint-Cuthbert au sein de la Société de Récréotourisme Pôle Berthier pour 2018 soient M. Yvon Tranchemontagne, M. Éric Deschênes et M. Gérald Toupin et soient désignés représentants au conseil d'administration de la Société de Récréotourisme Pôle Berthier M. Yvon Tranchemontagne et, en tant que substitut, M. Éric Deschênes.

Adoptée à l'unanimité.

#### **11. INFORMATIQUE : PRIX POUR LE MODULE DE COMPTEURS D'EAU ET AUTRES**

rés. 28-11-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Richard Dion et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'offre de service de PG Solutions pour l'ajout du module de gestions des hydromètres au logiciel Mégagest. Cette offre de service est au coût de 1 730.00 \$ (avant taxes) pour l'activation, la mise en route et la formation et au coût de 320.00 \$ (avant taxes) pour l'entretien et le soutien annuel.

Adoptée à l'unanimité.

#### **12. TRAVAUX DE PAVAGE 2017 : RAPPORT ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

##### **Rapport sur l'exécution des travaux**

- Tous les chemins ont été pavés.
- Tous les accotements ont été complétés.

### **Autorisation de paiement des travaux de pavage à l'entrepreneur**

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le paiement des travaux réalisés à l'entrepreneur avec une retenue de 10% et autorise la libération d'une première retenue de 5 % lorsque l'ingénieur Stéphane Allard aura donné son approbation. Il est également résolu que ces paiements sont conditionnels à l'obtention de la quittance de Lafarge Canada inc.

rés. 29-11-2017

Adoptée à l'unanimité.

### **13. PERSONNE DÉSIGNÉE SELON LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

Le directeur adjoint informe le conseil que Vincent Lauzon d'EFEL SENC leur soumettra une offre de service afin d'être la personne désignée par la Municipalité, conformément à la Loi sur les compétences municipales.

### **14. PROGRAMME D'AIDE AUX AÎNÉS POUR COMPENSATION DE L'AUGMENTATION DES TAXES MUNICIPALES**

Le directeur adjoint informe le conseil que le programme d'aide aux aînés devra être remis en place lors de la taxation de 2018. L'importante augmentation du rôle d'évaluation foncière permettra probablement à plusieurs citoyens d'avoir accès à ce programme.

### **15. RÉCEPTION DES FÊTES**

L'organisation de la réception des Fêtes va bon train. Les invitations ont été envoyées, la réservation du traiteur ainsi que le choix de menu sont faits, le DJ et le barman sont embauchés et l'achat des cadeaux sera fait incessamment.

**16. TRAVAUX SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018**

Les travaux sur les prévisions budgétaires 2018 ont débutés.

**L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée est levée.**

*Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Bruno Vadnais, maire

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 27 novembre 2017

Larry Drapeau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

